

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 29 novembre 2012

DCM N°12-11-07

**Objet : Cession de terrains communaux dans le cadre du projet de transport en commun de l'agglomération messine METTIS - Régularisation.**

**Rapporteur : M. MARTALIE, Conseiller Municipal**

Le projet de transport en commun de l'Agglomération messine METTIS a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 17 mai 2010 afin de permettre à Metz Métropole Communauté d'Agglomération de se rendre acquéreur des terrains nécessaires à cette opération.

Plusieurs terrains situés dans différents secteurs du territoire communal et représentant une emprise de 11 873 m2 sont concernés par les aménagements prévus.

Il est donc proposé de régulariser la situation et de céder à Metz Métropole les parcelles intéressées relevant du domaine privé de la Ville de Metz pour un montant total de 71 600 €, indemnité de remploi comprise, conformément à l'évaluation du Service France Domaine.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-DLP/BUPE-180 du 17 mai 2010 déclarant d'utilité publique le projet Mettis sur le territoire des communes concernées ;

VU l'évaluation du Service France Domaine ;

VU l'accord de Metz Métropole ;

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

### DECIDE :

1 – **DE CEDER** à Metz Métropole Communauté d'Agglomération, dans le cadre du projet de transport en commun METTIS, plusieurs parcelles relevant du domaine privé de la Ville de Metz d'une surface globale de 11 873 m<sup>2</sup>, cadastrées sous :

#### Ban de Borny

Section CE – n° 25 – 730 m<sup>2</sup>

Section CE – n° 29 – 1241 m<sup>2</sup>

Section CH – n° 303 – 1037 m<sup>2</sup>

Section CH – n° 305 – 1323 m<sup>2</sup>

Section CH – n° 252 – 7237 m<sup>2</sup>

Section CH – n° 290 – 111 m<sup>2</sup>

#### Ban de Devant-les-Ponts

Section HD – n° 133 – 5 m<sup>2</sup>

Section HE – n° B/24 – 189 m<sup>2</sup>

2 - **DE REALISER** cette opération foncière au prix total de 71 600 €, conformément à l'évaluation du service France Domaine ;

3 – **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;

4 – **D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice concerné ;

5 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Cellule Action Foncière

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 3.2

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 37

Absents : 18

Dont excusés : 13

**Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**